Le plan comptable sectoriel des collectivités territoriales décentralisées

Décret N°2010/1734 PM du 01 juin 2010.

Le Premier ministre, chef du Gouvernement,
Décrète :
Article 1er.- Le présent décret fixe le plan comptable sectoriel des collectivités territoriales décentralisées.
Article 2.- Le plan comptable sectoriel des collectivités territoriales décentralisées, annexé au présent décret, comporte neuf (9) classes de comptes réparties en comptes de comptabilité générale, en comptes de comptabilité analytique et en comptes hors budget.
Article 3.- (1) Les comptes de comptabilité générale comprennent les comptes de bilan et de gestion.
(2) Les comptes de bilan comprennent les classes ci-après:
Classe 1 : comptes de ressources à long et à moyen termes ;
Classe 2 : comptes de valeurs immobilisées;
Classe 3 : comptes de stocks et comptes réservés d'opérations spécifiques ;
Classe 4 : comptes de tiers et comptes de régularisation;
Classe 5 : comptes financiers.
(3) Les comptes de ressources à long et à moyen termes comprennent les comptes ci-après :
10. fonds de dotations ;
11. fonds de réserve;
12. résultats cumulés de la comptabilité patrimoniale;
13. correction des valeurs d'actif (dispositions spéciales) ;
14. subventions d'équipement et d'investissement reçues;
15. emprunts à long et à moyen termes ;
16. autres dettes à long et à moyen termes ;
17. dettes résultant d'engagements à long et à moyen termes.
(4) Les comptes de valeurs immobilisées comprennent les comptes ci-après :
20. immobilisations incorporelles et dépenses payables par annuités;
21. terrains;
22. autres immobilisations corporelles;
23. autres immobilisations corporelles en cours;
24. avances et acomptes sur commandes d'immobilisations en cours;
25. prêts et autres créances à long et moyen termes ;
26. participations et affectations ;
28. amortissements des immobilisations corporelles.
(5) Les comptes de stocks et les comptes réservés d'opérations spécifiques comprennent les comptes ci-après :
31. matières et fournitures stockées ;
36. relation avec les régisseurs d'avance et les régisseurs des recettes ;
38. droits constatés ;
39. achats et frais accessoires d'achats des biens de consommation intermédiaire à l'importation.
(6) Les comptes de tiers et les comptes de régularisation comprennent les comptes ci-après :
40. créanciers ordinaires ;
41. débiteurs ordinaires ;
42. personnel ;
43. état, impôts et taxes ;
44. autres organismes résidents ;
45. déposants ;
46. dettes et créances échues;
47. créditeurs divers et débiteurs divers ;
48. comptes de régularisation créditeurs et comptes de régularisation débiteurs.
(7) Les comptes financiers comprennent les comptes ci-après :
50. emprunts à court terme ;
51. avances et prêts à court terme ;
52. opérations réciproques des recettes et des dépenses entre collectivités territoriales décentralisées (CDT);
55. chèques à encaisser;
56. disponibilités Trésor, banques et CCP ;
57. disponibilités en caisse ;
58. mouvements de fonds internes.
Article 4. (1) Les comptes de gestion comprennent les classes ci-après :
Classe 6 : comptes de charges et pertes par nature;
Classe 7 : comptes de produits et profits par nature ;
Classe 8 : comptes de détermination des soldes caractéristiques de gestion.
(2) Les comptes charges et pertes par nature 'comprennent les comptes ci-après :
61. biens et services consommés (consommations intermédiaires) ;
62. frais de personnel ;
63. impôts et taxes ;
64. frais financiers ;
65. subventions versées ;
66. transferts versés ;
67. autres charges et pertes diverses;
68. dotations aux amortissements.
(3) Les comptes des produits et des profits par nature comprennent les comptes ci-après.
71. produits des recettes fiscales, centimes additionnels, taxes communales;
72. produits de l'exploitation du domaine et des services;
73. ristournes et redevances consenties par l'Etat;
74. produits financiers;
75. subventions de fonctionnement reçues;
76. transferts reçus ;
77. autres produits et profits divers;
78. reprises sur amortissements ;
79. productions d'immobilisation par la collectivité territoriale décentralisée pour elle-même (auto équipement).
(4) Les comptes de détermination des soldes caractéristiques de gestion comprennent les comptes ci-après :
82. détermination du résultat brut de fonctionnement (RBF) ;
83. détermination du résultat net de fonctionnement (RNF) ;
84. détermination du résultat sur cession d'éléments d'actif immobilisés (RCEAI) ;
870. détermination du résultat net patrimonial à affecter (RNPA).
Article 5.- Les comptes de comptabilité analytique et les comptes hors budget comprennent les comptes de la Classe 9 : Comptes Spéciaux ou hors budget réparts ainsi qu'il suit :
902. comptes d'affectations spéciales ou hors budget;
906. comptes analytiques ou de projet d'investissement.
Article 6. Le plan comptable sectoriel des collectivités territoriales décentralisées annexé au présent décret prend effet à compter de l'exercice budgétaire 2011.
Article 7.- (1) Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du décret n°98/266/PM du 21 août 1998 portant approbation du plan comptable sectoriel communal et adoption de la nomenclature budgétaire communale.
(2) Nonobstant l'alinéa (1) ci-dessus, le décret n° 98/266/PM du 21 août susci-t s'applique au titre de l'exercice budgétaire 2010, sans préjudice des dispositions de la loi – n° 2009/019 du 15 décembre 2009 portant fiscalité locale.
Article 8.- Le Ministre chargé des collectivités territoriales décentralisés et le Ministre chargé des finances sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'application du présent décret qui sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence puis inséré au Journal officiel en français et anglais./-

Yaoundé, le 01 juin 2010
Le Premier ministre
Chef du Gouvernement
(é) Philemon YANG

Annexe au décret n°2010/1734/PM du 01 juin 2010 fixant le plan comptable sectoriel des collectivités territoriales décentralisées.

Classe 1: Comptes des ressources à long et moyen termes

10 - fonds de dotation.
11 - fonds de réserve.
12 - résultats cumulés de la comptabilité patrimoniale.
13 - correction des valeurs d'actif (dispositions spéciales).
14 - subventions d'équipement et d'investissement reçues.
15 - emprunts à long et à moyen termes.
16 - autres dettes à long et moyen termes.
17 - dettes résultant d'engagements à long et à moyen termes.

10 Fonds de dotation

100100 - fonds de dotation de bas-e (intégration patrimoine existant).
100110 - fonds de dotation d'origine (nouvelle création).
100120 - affectations en espèces ou en nature reçues.
100130 - dons et legs reçus pour investissement.
100140 - contributions volontaires des communautés ou des organisations non gouvernementales aux dépenses d'investissement.
100150 - autres contributions reçues pour investissement.

11 Fonds de réserves

110 100 - réserves affectées pour investissement.
110 101 - réserves affectées pour fonctionnement.
110 102 - réserves non affectées maintenues à l'actif en quasi-monnaie.

12 Résultats cumulés de la comptabilité patrimoniale

120 100 - résultats exceédentaires à affecter, exercice ...
120 200 - résultats déficitaires à compenser, exercice ...

13 Correction des valeurs d'actif (dispositions spéciales)

130 100 - écart de réévaluation libre des éléments d'actif immobilisés.
130 200 - écart de réévaluation libre des éléments d'actif immobilisés.

14 Dotations et subventions d'équipement et d'investissement reçues

140 100 - subventions d'équipement reçues de l'Etat.
140 110 - subventions d'équipement reçues de la communauté urbaine.
140 120 - subventions d'équipement reçues du FEICOM.
140 130 - subventions d'équipement reçues des communes
140 140 - dotation générale de la décentralisation pour investissement.
140 150 - autres subventions d'équipement et d'investissement reçues

15 Emprunts à long et à moyen termes

150 100 - emprunts à long et à moyen termes remboursables en monnaie nationale.
150 110 - emprunts à long et à moyen termes remboursables en devises.
150 120 - emprunts à long et à moyen termes remboursables en nature.
150 130 - remboursement dettes à long et à moyen termes contractées à l'intérieur.

16 Autres dettes à long et à moyen termes

160100 - avances de l'Etat à plus d'un an.
160110 - crédits à long et moyen termes consentis par les fournisseurs.
160120 - dettes à court terme consolidées en dettes à long et moyen termes.
160130 - dettes à court terme intégrées en comptabilité et consolidées en dettes à long et moyen termes (concessionnaires de l'Etat, FEICOM etc.).

17 Dettes résultant d'engagement à long et à moyen terme

170100 - dettes à long et à moyen termes résultant de la mise en jeu de la caution donnée.

Classe 2: Comptes des valeurs immobilisées

20 - Immobilisations incorporelles et dépenses payables par annuités

21 - terrains.
22 - autres immobilisations corporelles.
23 - autres immobilisations corporelles en cours.
24 - avances et acomptes sur commandes d'immobilisations en Cours.
25 - prêts et autres créances à long et moyen termes.
26 - participations et affectations.
28 - amortissements des immobilisations corporelles.

200 - Immobilisations incorporelles et dépenses payables par annuités

203100 - dépenses payables par annuités relatives à l'intégration et à la consolidation des dettes à court terme en dettes à long et moyen termes (AES-SONEL, CAMWATER, CAMTEL, FEICOM, etc ...).
204100 - dépenses payables par annuités relatives aux engagements résultant de garanties ou avals donnés.

210 - Terrains

210100 - terrains de constructions.
210110 - jardins, espaces verts, cimetières, sports.
210120 - terrains de voirie.
210130 - terrains d'exploitation.
210140 - autres terrains.

220 - Autres immobilisations corporelles

220100 - immeubles abritant les services.
220110 - immeubles à usage d'habitation.
220120 - immeubles à usage commercial.
220130 - immeubles à usage industriel.
220140 - autres immeubles.
220150 - construction voirie et réseaux, routes, ponts, bacs, barrages, digues, canalisations, égouts, électricité, signalisations, bornes fontaines, éclairage public.

221 - Agencements, aménagements

221100 - agencements et aménagements des constructions.
221110 - aménagements voies et réseaux.
221120 - aménagements jardins, places publiques, espaces verts etc ...

222 - Matériels et mobilier,

222100 - matériel de transport.
222110 - matériel de bureau topographique et urbanisme.
222120 - matériel de voiries.
222130 - matériel des parcs et jardins.
222140 - matériel d'enlèvement des ordures ménagères.
222156 - matériel réparation véhicules et engins (tous services)
222160 - matériel divers ateliers (incendie etc.)
222170 - matériel service d'eau et d'électricité.
222180 - matériel divers autres services techniques.
222181 - matériel d'entretien des bâtiments.
222190 - matériel informatique.
222200 - matériel et mobilier de bâtiments.
222210 - matériel et mobilier de bureau.
222220 - matériel et mobilier de la bibliothèque.
222230 - matériel de sport.
222240 - matériel et mobilier de cuisine et de restaurant.
222250 - autres immobilisations corporelles.

230- Autres immobilisations corporelles en cours

230100 - immeubles abritant les services en cours.
230110 - immeubles à usage d'habitation en cours.
230120 - immeubles à usage commercial en cours.
230130 - immeuble à usage industriel en cours
230140 - autres immeubles en cours (gymnase, sport, salles de fêtes).
230150 - constructions voirie et réseaux, routes, ponts, bacs, barrages, digues, canalisations, égouts, électricité, signalisations, bornes fontaines, éclairage public en cours.
231100 - agencement et aménagements des constructions en cours.
231110 - aménagements voies et réseaux en cours. .
231120 - aménagement jardins, places publiques, espaces verts en cours, etc.
232110 - matériel de bureau topographique et urbanisme en cours.
232120 - matériel des voiries en cours.
232130 - matériel des parcs et jardins en cours.
232140 - matériel d'enlèvement des ordures ménagères en cours.
232150 - matériel réparation véhicules et engins tous services en cours.
232160 - matériel divers ateliers en cours (incendie)
232170 - matériel service d'eau et électricité en cours.
232180 - matériel divers autres services techniques en cours.
232190 - matériel informatiques en cours.
232200 - matériel et mobilier des bâtiments en cours.
232210 - matériel et mobilier de bureau en cours.
232220 - matériel et mobilier de la bibliothèque en cours.
232230 - matériel de sport en cours.
232240 - matériel et mobilier de cuisine et de restaurant en cours.
232250 - autres immobilisations corporelles en cours.

240 - Avances et acomptes sur commandes d'immobilisation en cours

240100 - avances et acomptes sur immeubles des collectivités territoriales décentralisées (CTD) abritant les services en cours.
240110 - avances et acomptes sur immeubles à usage d'habitation (logements de fonction ou internat) en cours.
240120 - avances et acomptes sur immeubles des CTD à usage commercial en cours.
240130 - avances et acomptes sur immeubles des CTD à usage industriel en cours.
240140 - avances et acomptes sur autres immeubles en cours.
240150 - constructions de voirie et réseaux, routes, Ponts, bacs, barrages, digues, canalisations, égouts, électricité, signalisation, bornes fontaines, éclairage public en cours.

241 - Avances et acomptes sur commande d'aménagement des constructions en cours

241100 - avances et acomptes sur agencements et aménagements des constructions en cours.
241110 - avances et acomptes sur aménagement des voies et réseaux en cours.

242 - Avances et acomptes sur commandes de matériel en cours

242100 - avances et acomptes sur matériel de transport en cours.
242110 - avances et acomptes sur matériel et mobilier de bureau en cours.
242120 - avances et acomptes sur matériel des voies en cours.
242130 - avances et acomptes sur matériel des parcs et jardins en cours.
242140 - avances et acomptes sur matériel d'enlèvement des ordures ménagères en cours.
242150 - avances et acomptes sur matériel de réparation de véhicules et engins tous services en cours.
242160 - avances et acomptes sur matériel divers des ateliers des CTD en cours.
242170 - avances et acomptes sur matériel des services d'eau et électricité en cours.
242180 - avances et acomptes sur matériel des autres services techniques en cours.
242190 - avances et acomptes sur matériel informatique en cours.
242200 - avances et acomptes sur matériel et mobilier des établissements des CTD en cours.
242210 - avances et acomptes sur matériel et mobilier de bureau en cours.
242220 - avances et acomptes sur matériel et mobilier de la bibliothèque en cours.
242230 - avances et acomptes sur matériel et mobilier de cuisine et de restaurant en cours.

250 - Prêts et autres créances à long et à moyen terme

250100 - créances sur tiers à long et à moyen terme à encaisser.
251100 - avances à court terme consolidées en créances à long et moyen termes.
252100 - autres créances à court terme consolidées en créances à long et à moyen termes (débiteurs ordinaires et débiteurs divers).
253100 - cautionnements versés à récupérer (concessionnaires de l'Etat etc.).

260 - Participations

260100 - participations matérialisées ou non par des titres.
260200 - participations aux centres sociaux.

261 - Affectations

261100 - affectations des valeurs immobilisées.
261200 - affectations en espèces.

28. Amortissements des immobilisations corporelles

280100 - amortissements des autres immobilisations corporelles.

Classe 3 : Comptes de stocks et comptes réservés d'opérations spécifiques

31 - stocks de matières et fournitures.
36 - relations avec les régisseurs d'avances et les régisseurs des recettes.
38 - droits constatés.
39 - achat et frais accessoires d'achats des biens de consommation intermédiaire à l'importation.

31 - Stocks de matières et fournitures
310100 - biens de consommations intermédiaires.
311100 - fournitures destinées au fonctionnement de la Collectivité.

36, 38 - Opérations spécifiques
360100 - relations avec les régisseurs d'avances.
361100 - relations avec les régisseurs des recettes.
380100 - droits constatés - émission des titres de recettes au cours de la période antérieure.
380200 - droits constatés émission des titres de recettes pendant la période courante.
381100 - droits constatés dépenses liquidées à mandater.

390 à 395 Achats des biens de consommations intermédiaires et frais accessoires d'achat à l'importation
390100 - achats des biens de consommations intermédiaires
391100 - droits de douane et d'entrée.
392100 - frais de transit et d'aconage.
393100 - transports sur achats.
394100 - assurances sur achats.
395100 - autres frais accessoires d'achats.

Classe 4: Comptes de tiers et comptes de régularisation

40 - créanciers ordinaires
41 - débiteurs ordinaires.
42 - personnel.
43 - Etat, impôts et taxes.
44 - autres organismes résidents.
45 - déposants.
46 - dettes et créances échues.
47 - créditeurs divers et débiteurs divers.
48 - comptes de régularisation créditeurs et comptes de régularisation débiteurs.

40 - Créanciers ordinaires

400 - Bons de caisse
400100 - bons de caisse émis en règlement des dépenses budgétaires.
400200 - bons de caisse prescrits.
400300 - bons de caisse adirés.

401 à 403 - Reglements par virements sur le trésor, banques et CCP
401100 - règlements par virement sur le trésor.
402100 - règlements par virements bancaires.
403300 - règlements par virement CCP.

40 - Virements non effectués par le Trésor, banques et CCP
404100 - virements non effectués par le trésor.
404200 - virements non effectués par la banque.
404300 - virements non effectués par le CCP.

41- Débiteurs ordinaires

410100 - débiteurs ordinaires.
412100 - débiteurs ordinaires/créances douteuses.

42 - Personnel

421 à 424
421100 - avances et acomptes au personnel.
422100 - délégation de salaires et appointements.
423100 - oppositions sur traitements et salaires.
424100 - contribution à la caisse nationale de Prévoyance Sociale à la charge du personnel.

43 - Etat, impôt et taxes

Le plan comptable sectoriel des collectivités territoriales décentralisées

431 – Etat, retenue à la source sur salaire à la charge du personnel
431010 - impôts sur revenu des personnes physiques (IRPP).
431100 - taxe proportionnelle.
431200 - surtaxe progressive.
431300 - centimes additionnels communaux.
431400 - taxe communale.
431500 - contribution au crédit foncier
431600 - taxes audio-visuelles CRTV.
431700 - pensions civiles à la charge des salariés (fonctionnaires en détachement).

432 - Etat. contributions à payer à la charge de l'employeur ou par répercussion sur les tiers
432100 - contribution aux pensions de retraite des fonctionnaires en détachement.
432200 - retenue pour T. V.A, IR.
432300 - taxe Proportionnelle sur les revenus des capitaux mobiliers (T.P.R.C.M)
432400 - contribution au crédit foncier du Cameroun.
432500 - contribution au Fonds National de l'emploi.
432600 - contribution patronale à la CNPS pour les salariés (charges employeur).

44-Autres organismes résidents (ou déposants)

440 à 442
440100 - entreprises publiques.
441100 - entreprises privées.
442100 - personnes physiques ou associations.

45 - Déposants

450
450100 - dépôts à vue du personnel
450200 - dépôts régisseurs d'avances.
450300 - dépôts soumis à restriction.
450400 - autres dépôts à vue .

46 - Dettes et créances échues

460 - dettes échues
465 - créances échues

47 - Créditeurs divers et débiteurs divers

470100 - créditeurs divers.
475100 - débiteurs divers.

48 - Comptes de régularisation créditeurs et comptes de régularisation débiteurs

480 - comptes de régularisation créditeurs
480100 - recettes en attente de titre de régularisation.
480200 - recettes diverses à régulariser.

481 - Comptes de régularisation débiteurs

481100 - dépenses diverses à régulariser.
481200 - déficits des comptes de disponibilités à régulariser.

Classe 5: Comptes financiers

50 - emprunts à court terme

51 - avances et prêts à court terme.
52 - exécutions réciproques des opérations des recettes et des dépenses entre les collectivités territoriales du Cameroun.
55 - chèque à encaisser.
56 - disponibilités trésor, banques et CCP.
57 - disponibilités en caisse.
58 - mouvements de fonds internes.

50- Emprunts à court terme

501100 - avances de Trésorerie reçues.
502100 - autres emprunts à court terme.

51 - Avances et prêts à court terme

511 - Avances consenties
511100 - avances à court terme consenties à d'autres collectivités territoriales.
511200 - avances à court terme consenties à d'autres unités administratives.
511300 - avances à court terme consenties à d'autres organismes.
511400 - avances à court terme consenties à d'autres tiers.

512 - Prêts à court terme
512100 - prêts à court terme consentis' à d'autres collectivités territoriales.
512200 - prêts à court terme consentis à d'autres unités administratives.
512300 - prêts à court terme consentis à d'autres organismes.
512400 - prêts à court terme consentis à d'autres tiers.

52 - Exécution réciproque des opérations des recettes et des dépenses entre collectivités territoriales du Cameroun

520100 - opérations de recettes et de dépenses entre collectivités territoriales du Cameroun.

55 – chèques à encaisser

551 - chèques à encaisser
551100 - chèques non certifiés émis sur la BEAC.
551200 - chèques hors place certifiés.

552 - Chèques impayés
552100 - chèques impayés.

56 - Disponibilités trésor banques et C.C.P. et D.A.T

560100 - compte de dépôt au trésor.

561100 - compte de dépôt à vue en banque.
562100 - compte de dépôt à terme banque.
563100 - compte de placement - banque.
564100 - C.C.P.
565100 - BEAC.
566100 - autres établissements financiers.

57 - Disponibilités en caisse

570100 - avoir en monnaie nationale (FCFA).
570200 - avoir en devises.

58 - Mouvements de fonds internes

580-mouvement de fonds internes avec le compte n°.....».

Classe 6 : - Comptes de charges et de pertes par nature

61 - biens et services consommés (consommations intermédiaires).
62 - frais de personnel.
63 - impôts et taxes.
64 - frais financiers.
65 - subventions versées.
66 - transferts versés.
67 - autres charges et pertes diverses.
68 - dotations aux amortissements.

61 - Biens et services consommes

610 - Matières et fournitures consommées
610100 - fournitures de bureau.
610101 - abonnements à diverses publications.
610102 - frais d'impression des tickets, timbres et vignettes.
610103 - frais d'impression des registres et documents comptables.
610104 - dépenses d'état civil (registres, livrets, imprimés ...).
610105 - carburant et lubrifiants.
610106 - entretien des réseaux d'eau et électricité.
610107 - entretien des voiries.
610108 - entretien des bâtiments.
610109 - entretien résidence du chef de' l'exécutif.
610110 - achat de matières et fournitures pour consommation et entretien divers en régie.
610111 - consommation d'eau des bâtiments de la collectivité.
610112 - consommation d'eau pour la résidence du chef de l'exécutif.
610113 - consommation d'électricité des bâtiments de la collectivité.
610114 - consommation d'électricité pour la résidence du chef de l'exécutif.
610115 - achat du petit matériel.
610116 - destruction des animaux nuisibles.
610117 - entretien des cimetières.
610118 - consommation d'électricité des voies publiques.

611 - Transports consommés
611100 - transport conseillers.
611101 - transport du chef de l'exécutif et adjoints.
611102 - transport des secrétaires généraux.
611103 - transport du chef de poste comptable (Receveur).
611104 - transport personnel résident.
611105 - transport personnel étranger.
611106 - transport pour déplacements définitifs (décès, retraite, rapatriement, etc.).
611107 - autres frais de transport (bagages, effets, biens, etc.).

612 - Autres services consommés
612100 - frais de postes et télécommunications.
612101 - participation aux frais de confection des fichiers de contribuables.
612102 - primes et remises de recouvrement d'impôts et taxes.
612103 - frais de mission.
612104 - frais de location des véhicules et engins divers.
612105 - loyers et charges locatives.
612106 - honoraires versés (médecins, architectes, audits comptables, bureaux. d'études, etc.).
612107 - entretien divers en concession (locaux, concession matériel, mobilier etc.).
612108 - frais de gardiennage.
612109 - services bancaires consommés (frais de tenue de compte et de transfert de fonds).
612110 - frais de réception et de représentation.
612111 - frais d'annonces légales (insertions, publicité etc.).
612112 - frais de fêtes officielles et cérémonies (foire, kermesse etc.).

62 - Frais de personnel

620
620100 - salaire de base et traitement brut.
620101 - indemnités.
620102 - gratifications et remises diverses au personnel.
620103 - heures supplémentaires.
620104 - divers avantages en nature servis au personnel.
620105 - cotisations à la CNPS .
620106 - provisions pour avancements
620107 - cotisation à l'Etat au titre de la pension de retraite des fonctionnaires en détachement.
620108 - frais de stage et de formation du personnel.
620109 - provision pour programme emploi des jeunes.
620110 - pension de retraite des personnels des communes de l'ex-Cameroun occidental.
620111 - frais de personnels temporaires.
620112 - frais d'indemnités de stages (étudiants et stagiaires).
620113 - autres frais de personnel.

63 - Impôts et taxes

630
630100 - vignettes automobiles.
630101 - timbres fiscaux.
630102 - droits d'enregistrement des actes; marchés et lettre-commande en cas de prestations de services fournies,
630103 - taxe Proportionnelle sur le revenu des capitaux mobiliers (TPRCM)
630104 - droits de péage,
630105 - autres taxes.

64 - Frais financiers

640
640100 - intérêts sur découverts bancaires.
640101 - intérêts sur avances reçues.
640102 - intérêts sur dettes à court terme.
640103 - intérêts sur emprunts à long et à moyen termes.
640104 - intérêts moratoires.
640105 - autres frais financiers.

65 - Subventions versées

650
650100 - dotation générale de fonctionnement aux communes d'arrondissement.
650102 - subventions aux écoles.
650102 - subventions aux centres sociaux (maisons de la femme, etc.).
650103 - subventions aux associations sportives.
650104 - autres subventions versées.

66 - Transferts versés

660
660100 - participation au fonctionnement du syndicat des communes.
660101 - participation au fonctionnement du comité départemental des finances locales.
660102 - participation au fonctionnement du CEFAM.
660103 - participation en contrepartie de la coopération internationale décentralisée.
660104 - assistance aux populations suite aux calamités naturelles.
660105 - autres transferts versés (CVUC, AMAC, FMCU, etc).
660106 - participation aux dépenses des établissements sociaux.

67 - Autres charges et pertes diverses

670
670100 - indemnités de sessions versées aux membres des organes délibérants
670101 - frais de secrétariat et de réception des sessions des organes délibérants.
670102 - indemnités de fonction et de représentation des Présidents et Vice- présidents des Organes délibérants.
670103 - indemnités forfaitaires des membres des commissions des organes délibérants.
670104 - indemnités de fonction du chef de l'exécutif.
670105 - indemnités de fonction des adjoints au chef de l'exécutif.
670106 - indemnités de représentation du chef de l'exécutif.
670107 - primes d'assurance des membres des organes délibérants.
670108 - primes d'assurance du chef de l'exécutif, des adjoints et du personnel.
670109 - primes d'assurance des constructions et bâtiments de la collectivité.
670110 - primes d'assurance, dégâts des eaux, bris de glace.
670111 - autres primes d'assurance (incendies, vol auto, vie, responsabilité civile et autres risques etc.).
670112 - cotisations professionnelles aux syndicats.
670113 - frais de colloques et séminaires.
670114 - dons, cadeaux et secours.
670115 - autres avantages réglementaires au chef de l'exécutif.
670116 - remboursements de dégrèvement sur impôts et taxes (recettes indûment perçues à restituer).
670117 - manquant de trésorerie et pertes sur autres éléments d'actif (cas fortuit ou de force majeure).
670118 - pertes de change (sur achats et vente de devises).
670119 - frais payés en exécution des condamnations judiciaires.
670120 - pénalité de retard payé sur exécution des marchés et lettres-commandes.
670121 - frais de cession payés pour travaux topographiques et cadastraux.
670122 - frais d'activités sportives internes aux équipes de la collectivité.
670123 - frais de participation au fonctionnement des services d'appui au recouvrement des créances diverses.
670124 - frais d'inhumation des corps abandonnés.
670125 - frais funéraires des personnels de la collectivité territoriale (personnel permanent, membres des organes délibérant, chef de l'exécutif et adjoints).
670126 - frais d'acquisition d'écharpes et insignes.
670127 - déficits de l'exercice précédent à résorber.
670128 - indemnités d'expropriation à verser.
670129 - frais de fonctionnement des services du comptable-deniers.
670130- frais de fonctionnement des commissions des marchés.

68 - Dotation aux amortissements

680100 - dotation aux amortissements des immobilisations corporelles.

Classe 7 : Comptes de produits et de profits par nature

71 - produits des recettes fiscales, centimes additionnels, taxes communales.
72 - produits de l'exploitation du domaine et des services communaux .
73 - ristournes et redevances consenties par l'Etat.
74 - produits financiers
75 - subventions de fonctionnement reçues.
76 - transferts reçus.
77 - autres produits et profits divers.
78 - reprises sur amortissements.
79 - productions d'immobilisations par la collectivité territoriale pour elle-même (auto- équipement).

71- Produit des recettes fiscales, centimes additionnels, taxes communales

710 - Recettes fiscales
710100 - produits de l'impôt libératoire.
710101 - contributions des patentes.
710102 - contributions des licences.
710105 - droits de mutation d'immeubles.
710106 - redevance forestière.
710108 - droit de timbre automobile.
710109 - taxe foncière sur la propriété immobilière.
710110 - taxe sur les jeux de hasard et de divertissement.
710111 - droit de timbre sur la carte grise.
710112 - droit de timbre d'aéroport.
710113 - taxe à l'essieu.
710114 - autres recettes fiscales.

711 - Centimes additionnels communaux
711100 - centimes additionnels communaux sur impôts.

712 - Taxe de développement local
712100 - taxe de développement local.

713 - Produits des taxes communales
713100 - taxe d'abattage du bétail.
713101 - taxe d'hygiène et salubrité.
713102 - droits de fourrière.
713103 - droits de place sur les marchés.
713104 - droits sur les permis de bâtir ou d'implanter.
713105 - droits d'occupation temporaire de la voie publique.
713106 - droits d'occupation des parcs de stationnement.
713107 - taxe de stationnement.
713108 - taxe sur les spectacles.
713109 - droits de stade.
713110 - taxe sur la publicité.
713112 - droits de timbre communal.
713113 - redevances pour dégradation de chaussée.
713114 - taxe de transhumance.
713115 - taxe de transit
713116 - taxe de transport des produits de carrière.
713117 - droits d'occupation des parkings.
713118 - taxe Sur les produits de récupération.
713119 - taxe communale sur le bétail.
713120 - taxe sur les armes à feu.
713121 - tickets de quai.
713122 - autres taxes communales.

72 - Produits de l'exploitation du domaine et des services

720
720100 - loyers des immeubles.
720101 - retenues pour logements occupés par les agents.
720102 - retenues pour transport de personnel.
720103 - location des meubles, des salles de fêtes, des camions, engins et autres biens meubles et immobiliers.
720105 - cessions d'eau et électricité.
720106 - cessions des garages.
720107 - cessions des produits de carrières (sables, pierres, Pouzzolane etc.).
720108 - droits d'exploitation des établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes.
720111 - produits des services affermés ou concédés.
720112 - droit d'accès aux monuments et sites aménagés par la collectivité territoriale.
720114 - droits sur embarcations.
720115 - produits de la bibliothèque.
720116 - produits de concession des emplacements publicitaires
720117 - produits de concession dans les cimetières.
720119 - produits des prestations de services fournies.
720120 - recettes des services.
720121 - autres produits d'exploitation du domaine.

73 - Ristournes et redevances consenties par l'Etat

730
730100 - ristournes sur produits de base.
730101 - ristournes Sur ventes des terrains domaniaux.
730102 - redevances sur les ressources de la forêt, de la faune et de la pêche.
730103 - redevances Sur les ressources minières.
730104 - redevances Sur les ressources en eau.
730105 - redevances Sur les ressources pétrolières.
730106 - redevances sur les ressources halieutiques et d'élevage.
730107 - redevances Sur les ressources énergétiques.
730108 - redevances Sur les ressources touristiques.
730109 - redevances aéroportuaires.
730110 - redevances Sur les ressources du secteur gazier.
730111 - redevances d'usage de la route .
730112 - autres ristournes et redevances reçues.

74 - Produits financiers

740100 - intérêts reçus sur dépôts bancaires à terme.
740101 - intérêts reçus Sur prêts à court terme.
740102 - intérêts reçus sur avances de trésorerie consenties.
740103 - intérêts reçus Sur prêts à long et moyen termes.
740104 - dividendes reçus.
740105 - intérêts moratoires reçus.
740106 - autres produits financiers reçus.

75 - Dotations et subventions de fonctionnement reçues

750
750100 - subventions de fonctionnement reçues de l'Etat.
750101 - dotations de fonctionnement reçues de la communauté urbaine.
750102 - dotation générale de décentralisation pour fonctionnement.
750103 - subventions de fonctionnement reçues des autres organismes dispensateurs.

76 - Transferts reçus

760
760100 - transferts reçus de l'Etat.
760101 - transferts reçus des autres organismes nationaux.
760102 - transferts reçus dans le cadre de la coopération internationale décentralisée.
760103 - autres transferts reçus.

77 - Autres produits et profits divers

110
770100 - indemnités d'assurances reçues.
770101 - gains de change.
770102 - dons, legs reçus et destinés au fonctionnement.
770103 - excédents de caisse non justifiés.
770104 - pénalités de retard Sur marché reçues.
770105 - Produits des amendes de simple police reçus.
770106 - amendes pénales reçues.
770107 - produits des titres de créances à payer atteints par la prescription quadrennale (bons de caisse, virements et chèques non payés au niveau de la caisse et de la banque par la faute du créancier).
770108 - restrées sur créances déjà admises en non valeur.
770109 - produits des condamnations civiles ou pénales au profit de la collectivité.
770110 - produits des activités sportives internes.
770111 - contributions volontaires des communautés ou des ONG aux charges de fonctionnement.
770112 - quote-part de la subvention d'équipement rapportée annuellement au résultat de l'exercice.

78 - Reprise sur amortissements

780100 - reprises sur amortissements.
790100 - production d'immobilisations corporelles par la collectivité territoriale pour elle même (auto-équipement).

Classe 8 : Comptes de détermination des soldes caractéristiques de gestion

82. - détermination du résultat brut de fonctionnement.
83. - détermination du résultat net de fonctionnement.
84. - détermination des résultants sur cession d'éléments d'actif immobilisés.
870. - détermination du résultat net patrimonial à affecter.

Classe 9 : Comptes hors budget ou spéciaux

902 - comptes d'affectation spéciale.
960 - comptes analytiques ou de projet d'investissement.